

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 27 JANVIER 2021

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**PRUGETTU DI CUFINANZIAMENTU DI TRAVAGLI DI U
CUNSERVATORIU DI U LITURALE : SITU DI L'AGRIATE -
CUMMUNA DI SANTU PETRU DI TENDA
PROJET DE COFINANCEMENT DE TRAVAUX DU
CONSERVATOIRE DU LITTORAL : SITE DE L'AGRIATE -
COMMUNE DE SANTU PETRU DI TENDA**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Dans le cadre de sa politique en faveur des espaces naturels sensibles et/ou protégés, la Collectivité de Corse s'est engagée dans la gestion du domaine terrestre et maritime du Conservatoire du Littoral.

A ce titre, une convention cadre de gestion des espaces du Conservatoire a été signée entre la collectivité et le conservatoire, en date du 2 octobre 2018 pour une période de 6 ans, reconductible expressément une fois.

Cette convention prévoit en son article 8, que la Collectivité de Corse peut participer au co-financement des études et des travaux d'aménagement entrepris par le Conservatoire du Littoral.

Dans ce cadre, il vous est proposé de vous prononcer sur la demande de cofinancement relative à des travaux d'aménagement pour l'organisation de l'accès du public au massif de l'Agriate.

Le Conservatoire du Littoral est propriétaire de près de 6 000 hectares sur les 15 000 que compte le massif de l'Agriate (site inscrit avec projet de site classé).

Les 9 000 hectares restant relèvent du domaine communal.

L'accès difficile par une piste en terre de 12 kilomètres de long ne réduit pas la fréquentation touristique du massif, en particulier au cours de la saison estivale.

A la fréquentation touristique se joignent les usagers locaux, les socio-professionnels de la microrégion, ainsi que l'ensemble des services visant à l'entretien et la surveillance de ce site exposé aux risques divers (incendie, accidents, etc...).

La nécessité de traiter la question de l'accès au site a été mise en exergue au cours d'une large concertation menée par les propriétaires (conservatoire et communes) et le gestionnaire avec l'ensemble des usagers du territoire (socioprofessionnels, services de sécurité, agriculteurs, représentants associatifs etc...).

Celle-ci a abouti à la rédaction d'un projet de territoire.

L'aménagement présenté répond à un des objectifs du projet de territoire à savoir assurer une gestion sécurisée des flux de véhicules, des piétons, des cavaliers et des VTT.

Le projet prévoit de :

- déplacer et réaménager l'entrée de la « piste de Saleccia » vers un lieu sécurisé en bordure de la D 81,
- restructurer la piste,
- créer une aire de stationnement, un lieu d'information et d'accueil avec billetterie. Un péage sera instauré et les recettes perçues seront consacrées à l'entretien de l'ensemble des aménagements,
- créer d'un sentier de randonnée (pédestre et équestre) distinct de la piste réservée aux véhicules,
- requalifier les espaces situés en arrière-plage de Saleccia,
- aménager une halte équestre,
- restaurer des éléments du patrimoine rural traditionnel en pierre sèche.

La création du pôle d'accueil du public sur l'arrière-plage ne fait pas l'objet de la présente demande de co-financement.

Le Conservatoire du Littoral assure la maîtrise d'ouvrage opérationnelle de ce projet, par le biais d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage publique passée avec la commune de Santu Pietru di Tenda, les travaux étant réalisés en grande partie sur les propriétés communales indivises de Santu Pietru di Tenda (2/3) et de San Gavinu di Tenda (1/3).

Le choix a été opéré au regard des ressources insuffisantes des communes pour mener seules le projet.

L'Assemblée de Corse, lors de la présentation de son budget primitif 2020 a voté une AP de 1,7 M€ (programme 3215-ENS SOUTIEN AUX PARTENAIRES). Cette AP doit permettre sur 4 ans de cofinancer les travaux d'aménagement.

Les crédits de paiement prévus par la collectivité seront de 450 000 € par an.

Le montant global de l'opération s'élève à 3 245 630 €.

La participation de la collectivité est sollicitée à hauteur de 52,38 %, selon le plan de financement suivant :

Montant total de l'opération	3 245 630 €	100 %
Collectivité de Corse	1 700 000 €	52,38 %
Conservatoire du Littoral	485 409 €	14,96 %
Commune de Santu Pietru di Tenda	565 127 €	17,41 %
Etat	495 095 €	15,25 %

Il est utile de rappeler que les crédits dédiés réglementairement à la gestion des Espaces Naturels Sensibles proviennent de la taxe d'aménagement qui pour la Corse, représente environ 7 M€ annuellement (chiffre de 2019).

En conséquence, il vous est proposé :

- De répondre favorablement à la demande de co-financement du projet annexé au présent rapport,
- D'approuver l'inscription de crédits de paiement de 450 000 € par an sur 4 ans soit un montant total de 1 700 000 €,

- De m'autoriser à signer l'ensemble des actes afférents.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.